



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 6 mai 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-05-201 / ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR ACHAT DE PIERRE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-03-93 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel à soumissions Publiques pour l'achat de pierre concassée MG20 (MTQ); du granulats concassés MG20; de la pierre concassée MG20; de la pierre concassée MG56 (MTQ); de la pierre abrasive AB5 et de la pierre concassée 100-200MM pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis d'appel d'offre a été publié sur le portail Service Électronique d'Appel d'Offre (SEAO) du gouvernement;

**CONSIDÉRANT QU'UN seul et unique soumissionnaire a déposé son offre soit Carrières PCM;**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des soumissions est conforme aux prescrits de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** le résultat des ouvertures de soumission ce 6 mai 2024 à 15h et que **Carrières PCM est le seul et unique soumissionnaire;**

En conséquence, sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Valère accepte la proposition du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat à **Carrières PCM** pour l'année 2024 pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère au coût ci-dessous par tonne dépendamment de la localisation du site de concassage:

- a) 17.25 Pierre Concassée MG20 (MTQ)
- b) 15.55\$ Pierre Concassée MG20B/TM
- c) 16.50 \$ Pierre Concassée MG 56 (MTQ)/TM
- d) 26.40 \$ Pierre Abrasive AB5/ TM
- e) 19.10 \$ Pierre Concassée 100-200 MM/TM
- f) 10.00 \$ Matières Recyclables

**QUE** la présente résolution soit adressée au **Carrières PCM**

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **8 mai 2024**.

Signé: 

Karl Péguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier